

# Histoire du recueil original des Pensées

(Bibl. Nat., fonds fr. 9202.)

par Louis LAFUMA

EN juillet 1686 une ambassade du Siam fut reçue en grande pompe à la Cour de Versailles. Lorsqu'on demandait à l'ambassadeur ce qu'il avait trouvé de plus surprenant au cours des festivités auxquelles il avait assisté, il répondait : « C'était de m'y trouver! »

Cette surprise, toute proportion gardée, est également la nôtre. Comme nos études autour des *Pensées* de Pascal ne se rapportent qu'à des problèmes d'un caractère plutôt technique que culturel, nous ne nous attendions pas à ce que M. le président du Comité du Tricentenaire nous fît l'honneur de nous inviter à faire une communication sur l'un d'eux.

Nous nous permettrons donc d'exposer très brièvement comment nous établissons l'histoire de la confection du *Recueil original des « Pensées »*, le manuscrit 9202, l'un des joyaux de notre Bibliothèque Nationale, et les conclusions théoriques et pratiques que l'on en peut tirer.

Quand? par qui? où et comment a-t-il été fait?

Communication au Colloque des Amis de Port-Royal, Clermont-Ferrand, 30 mai 1962.

Pour répondre à toutes ces questions l'on est obligé d'interroger le manuscrit lui-même. Le seul document dont nous disposons à son sujet est le certificat de dépôt, joint au « volume », que Louis Périer remettait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 25 septembre 1711. Certificat de dépôt dont la rédaction a provoqué l'éclosion d'hypothèses diverses et inattendues.

Comme Louis Périer, chanoine de la cathédrale, et sa sœur Marguerite résidaient à Clermont, à cette époque, cela fixe notre point de départ. Ils se trouvaient alors être les détenteurs de ce qui restait des papiers laissés par Pascal.

Lorsque Gilberte Périer rejoint Clermont en décembre 1664, après un séjour de plus de trois années à Paris, elle emporte avec elle, entre autres documents, la plupart des originaux des *Pensées* et la *Seconde Copie*, le manuscrit 12 449, qui lui permettra de superviser, de Clermont, la préparation de l'édition que le Comité de Port-Royal allait entreprendre à Paris.

Elle laissait seulement à la disposition du Comité *la Copie* qui venait d'être faite et qui enregistrait l'état dans lequel on avait trouvé « diverses liasses » des écrits sur la religion, de son frère, *Copie* que nous reconnaissons aujourd'hui comme étant *la Copie des « Pensées », le manuscrit 9203 de la Bibliothèque Nationale.*

Les originaux furent alors déposés dans « le cabinet de livres » du château de Bienassis, propriété des Périer, proche de Clermont.

Lorsqu'elle meurt en 1687, c'est Louis Périer, son dernier fils survivant, qui en a désormais la garde. Et bien que Louis Périer et sa sœur Marguerite aient vendu Bienassis, en 1702, ils conservèrent néanmoins « pour en jouir leur vie durant, le cabinet de livres, le grenier au-dessus et les greniers qui sont au-dessus de la grande salle ».

En 1711, les originaux des *Pensées* se trouvaient donc toujours dans la pièce où Gilberte Périer les avait resserrés, en décembre 1664.

Louis Périer songe alors à les mettre en lieu sûr. Il choisit l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où se trouvent rassemblés quelques milliers de manuscrits de diverses provenances.

Pour éviter la perte et la dispersion de papiers de toutes dimensions, une seule solution se présente à son esprit : les coller sur des grandes feuilles, car certains documents mesurent 23 cm 5 sur 35.

Il acheta ainsi à un marchand papetier de Clermont environ 150 feuilles de papier, format raisin. A cette époque les fabricants alimentaient les marchands de leur région par 25 ou 50 feuilles, les formats et les poids des rames de papier étant normalisés. Il n'est donc pas surprenant de constater que les feuilles qu'il utilisa portent trois filigranes différents. Et ces filigranes sont tous des marques de moulins d'Auvergne, la présence de cœurs entre les initiales des fabricants garantissant leur origine.

A propos d'un de ces filigranes, J. A. S., nous signalerons que c'était une des marques du moulin de Richard, paroisse d'Ambert, propriété de Jacques et Antoine Sauvade. A notre connaissance, ce moulin est toujours en activité : c'est vraisemblablement le dernier survivant des moulins à papier de France, dont le mode de fabrication n'a pas changé depuis plus de trois siècles.

Si le R. O. avait été fait à Paris, comme le présumait Léon Brunschvicg, ou quelque part en Normandie, comme l'affirmait Tourneur, les feuilles, sur lesquelles ont été collés les autographes, n'auraient pas été uniquement d'origine auvergnate.

Ainsi Louis Périer fit coller, probablement par sa domesticité, les autographes; mais ceux-ci ne se trouvaient plus dans leur ordre de 1662. Leur désordre provenait du fait que plusieurs liasses d'origine avaient été dénouées; par conséquent leurs papiers étaient dispersés et mélangés.

En outre, comme pour gagner de la place, les opérateurs eurent la malencontreuse idée de rogner les blancs sur le pourtour des originaux, cela n'a pu qu'accentuer leur désordre. Les formes plutôt bizarres de certains papiers, résultat du rognage, montrent que ce travail a été fait à la hâte, par un personnel inexpérimenté, sans doute illettré et peu attentif. Ainsi une vingtaine de titres de fragments, parfois quelques mots ou quelques lignes, ont disparu. Il est même arrivé que certains papiers ayant été rognés en fonction du recto, des textes du verso se sont trouvés mutilés.

Toutes ces disparitions ne peuvent du reste être constatées et rétablies que grâce à *la Copie*, faite en 1663-1664, qui avait tout enregistré, à l'exclusion de ce qui n'avait pas été remis aux copistes.

Cependant, contrairement à ce que croyait Léon Brunschvicg, si les opérateurs ont rogné les autographes, ils ne les ont pas découpés. *La Copie* en fait foi et le montre. Lorsque sur un papier autographe il y a plusieurs fragments, on les retrouve sur *la Copie* transcrits dans le même ordre, sans adjonctions.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de constater que, malgré son désordre, le R. O. conserve des vestiges relativement nombreux de groupements de textes, confirmant ainsi l'existence des « liasses » originelles, signalées par Étienne Périer.

Ainsi furent confectionnés 41 cahiers (dont un XV *bis*) de 6 à 20 pages. Dans quel ordre ont-ils été réalisés? On en est réduit à des conjectures. Le cahier IV pourrait bien être le premier et le cahier XXXIX le dernier. Dans le cahier IV se trouve en effet collée, sur trois feuilles qui se suivent, la totalité de la première liasse et dans le cahier XXXIX 7 pages sur 12 sont inutilisées.

Quoi qu'il en soit, avant son départ pour Paris, Louis Périer avait commencé à référencer les autographes par rapport aux pages de *la Copie*. Il s'est arrêté à la page 7, ayant, sans doute, renoncé à repérer un texte qui se trouve à la future page 244 du R. O. Cette idée de Louis Périer de rapporter les textes aux pages de *la Copie* nous permet, en somme, de préjuger qu'il considérait ce manuscrit comme ayant une importance primordiale.

Enfin, parce qu'il n'en a pas eu le temps ou qu'il ait jugé inutile de le faire, il n'a numéroté ni les pages ni les cahiers.

C'est la raison pour laquelle son certificat de dépôt du 25 septembre 1711 laisse en blanc le nombre de pages du volume, ainsi que les mots des textes par lesquels il commence et il se termine. Comme il s'agissait d'un énorme volume de 500 pages, seulement broché, il est évident que des interversions de cahiers pouvaient se produire à chaque manipulation. Elles se sont d'ailleurs produites et n'ont pas été corrigées à la reliure. Louis Périer laissait en fait aux bénédictins le soin de compléter le certificat, lorsque le volume serait relié.

Ces blancs du certificat ont donné lieu à des hypothèses qui, à notre avis, ne peuvent être retenues. Léon Brunschvicg conjecturait que Louis Périer avait déposé des « cahiers d'autographes » qui, plus tard, furent découpés en « une infinité de morceaux », et collés dans un volume. Il croyait à l'existence de ces cahiers, parce qu'il est question de « trois cahiers » dans une lettre de dom Toutté à Louis Périer du 12 juin 1711, et qu'il est également question de « deux cahiers de M. Pascal », dans une lettre, de Brienne à Gilberte Périer, du 11 décembre 1668.

Mais, dans le premier cas, il s'agissait de cahiers du manuscrit personnel de Louis Périer et dans le second cas il s'agissait de

cahiers de textes choisis et ordonnés par le Comité de Port-Royal, pour tel ou tel chapitre de l'édition des *Pensées*, cahiers qui étaient soumis à Gilberte Périer pour approbation : les *Portefeuilles Vallant* nous ont conservé deux de ces « cahiers de M. Pascal ».

Tourneur, de son côté, affirmait que Louis Périer avait déposé à Saint-Germain-des-Prés des « paquets de manuscrits » et que le R. O. avait été fait quelque part en Normandie, après 1731. Sur une feuille de garde du manuscrit relié, il avait relevé un filigrane normand, dont le libellé est conforme à une réglementation de 1731.

Le manuscrit a bien été relié après 1731, à Paris sans doute, puisque, avant de le faire relier, les bénédictins, prenant la suite de Louis Périer, avaient référencé les textes par rapport aux pages de *la Copie 9203*. Tourneur a, en effet, remarqué qu'il eût été impossible d'écrire certaines références aux places où elles se trouvent, si le volume avait été relié.

En outre, et ceci confirme la date donnée par le filigrane, les bénédictins n'ont eu cette *Copie* à leur disposition qu'après la mort de dom Jean Guerrier, prieur de Saint-Jean-d'Angély, survenue précisément en 1731. Marguerite Périer lui avait remis ce manuscrit en 1715.

En somme, avant 1950, le seul renseignement exact que l'on avait pour établir l'histoire de la confection du R. O. concernait la date de sa reliure, postérieure à 1731.

En marge de l'histoire du manuscrit, l'examen des autographes et des places qu'ils occupent à l'intérêt de nous confirmer l'identité de *la Copie 9203* avec *la Copie* originale de 1663-1664.

Les autographes apportent la preuve que Pascal prenait ses notes sur des grandes feuilles. Cette constatation détruit la légende qui voulait qu'il prît ses notes sur « de petits morceaux de papier », ou « sur le premier morceau de papier qu'il trouvait sous sa main ». Si, à sa mort, l'on a trouvé « diverses liasses » c'est qu'il avait découpé les grandes feuilles. S'il les a découpées ce ne pouvait être qu'en vue d'un classement que *la Copie* a enregistré.

De plus on constate que le Comité de Port-Royal n'a pas eu la possibilité de consulter les autographes pour préparer l'édition des *Pensées*. *La Copie 9203* était bien le seul manuscrit qu'il avait à sa disposition. Aucun fragment connu seulement par le R. O. — il y en a soixante — ne figure dans cette édition, alors que trente-

cinq fragments, dont les originaux sont perdus, mais qui ont été enregistrés par *la Copie*, s'y retrouvent.

Enfin, comme nous l'avons déjà indiqué, les fragments d'une quinzaine de liasses ont conservé, en majeure partie, sur le R. O., leur groupement d'origine, c'est-à-dire l'état dans lequel *la Copie* nous les présente.

Contrairement à ce que l'on croyait encore, il y a vingt-cinq ans, le R. O. ne nous présente pas les papiers de Pascal « dans le désordre où il les a laissés et où les a trouvés P. R. ». Il nous les présente dans leur état de 1711, alors qu'ils avaient subi deux manipulations : celle des copistes de 1663-1664 et celle des colleurs de 1711.

C'est *la Copie* de 1663-1664, *le manuscrit 9203 de la Bibliothèque Nationale*, qu'il faut consulter si l'on veut connaître l'état et l'ordre dans lequel il nous a laissé ses papiers. C'est le seul manuscrit qui permette de déterminer objectivement quelles pouvaient être ses diverses intentions.

Étant donné les conditions dans lesquelles le R. O. avait été fait Tourneur le considérait comme un « manuscrit manqué ». Il avait même suggéré d'en faire la réfection en décollant les papiers pour les mettre ensuite dans l'ordre de *la Copie*.

Cette réfection, bien qu'il soit arrivé que l'on ait occasionnellement décollé trois ou quatre papiers, ne pouvait évidemment pas être envisagée, car il eût fallu décoller plus de trois cent quatre-vingts papiers, avec tous les risques que cela pouvait comporter.

Il n'est du reste plus nécessaire aujourd'hui de procéder à pareille réfection pour pouvoir réaliser une reproduction des autographes placés dans leur ordre d'origine. Les progrès de la photographie et des procédés d'impression rendent la chose, sinon facile, du moins possible. Tourneur estimait que les autographes ainsi présentés faciliteraient grandement leur examen et leur intelligence<sup>1</sup>.

1. Voir *Le Manuscrit des « Pensées » de Pascal, 1562*, — Paris, Les Libraires associés, 1962. In fol., 399 p.

Les feuillets autographes reclassés dans l'ordre de la Copie. Préface de Jean Guittou, de l'Académie française. Édition introduite, annotée et établie par Louis Lafuma, publiée sous les auspices de la Société des Amis de Port-Royal et du Comité national pour la célébration du troisième centenaire de la mort de Blaise Pascal.

L. LAFUMA

M. Jean Mesnard observait, à propos de *la Copie*, que désormais ceux qui désirent étudier ou éditer les *Pensées* n'auront plus à rechercher ou à définir l'ordre des papiers laissés par Pascal, mais à l'expliquer.

L'histoire littéraire des *Pensées* n'est pas close.